

Travaux de la Chambre

M. Dingwall: Quel bel exemple pour l'unité nationale. Quel bel exemple!

M. Clark (Yellowhead): Non. Si M. Chrétien pense que j'ai dit quelque chose qui devrait l'inciter à me demander de lui faire des excuses, il n'a qu'à m'appeler. Nous avons parlé ensemble de bien des choses dans le passé, et je suis tout à fait disposé à le faire encore.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): À propos du même rappel au Règlement, monsieur le Président. Plus tôt, au cours de la période des questions, dans le préambule à ma troisième question, j'ai parlé du président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles en l'appelant «mon petit Joe» en réplique à des propos qu'il m'adressait.

Évidemment dans le même esprit dans lequel le ministre a retiré ses paroles, je tiens à en faire autant des miennes.

DÉPÔT DE DOCUMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Étant donné le climat de générosité qui s'est établi ici à la Chambre, je voudrais revenir sur la demande faite par le leader parlementaire du Parti libéral. Le ministre ne peut pas se contenter de dire qu'il s'agit d'une affaire privée entre lui et Raymond Chrétien. Il a déposé une déclaration à la Chambre. . .

Le président suppléant (M. Paproski): En quoi consiste le rappel au Règlement de la députée?

Mme Copps: C'est que lorsqu'un ministre dépose à la Chambre un document qui contient de fausses déclarations, il a le devoir de présenter des excuses. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que le chef de l'opposition veut s'informer des travaux de la Chambre. Quel est l'objet du rappel au Règlement?

Mme Copps: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour la raison suivante: Lorsque des documents sont déposés, comme le document qui a été déposé au nom de l'ancien ministre des Affaires extérieures et dont le contenu de toute évidence, ne correspond pas à la vérité, n'incombe-t-il pas au Président et à la Chambre de faire en sorte que les déclarations soient publiquement corrigées?

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne sais pas s'il est exact de dire que ces déclarations ne correspondent pas à la vérité. Je n'ai pas vu les documents. J'en prendrai connaissance et je vous communiquerai ma décision. Le leader parlementaire de l'opposition.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. J'en profite aussi pour lui rappeler que ma collègue d'Ottawa—Ouest aura une question précise à lui poser concernant les travaux de la Chambre, et j'espère qu'il pourra lui répondre.

Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il préciser aux députés de ce côté-ci quels sont les travaux prévus pour lundi et mardi, ainsi que pour le reste de la semaine prochaine?

M. Prud'homme: Deux journées pleines pour l'affaire Mashat.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): C'est ce que vous appelez servir les intérêts de la nation. Vous vous y intéressez vraiment, n'est-ce pas? Je sais que vous êtes ici depuis 25 ans, mais je vous prierais de ne pas interrompre ceux qui ont la parole.

Aujourd'hui, nous poursuivrons avec la troisième lecture du projet de loi C-11. Demain devait être une journée réservée au NPD, mais il a été convenu, par ordre de la Chambre, que nous ne siégerions pas afin de permettre aux députés néo-démocrates d'assister à leur congrès à Halifax. Lundi est une journée de l'opposition. Mardi, j'ai l'intention de demander qu'on procède à la deuxième lecture du projet de loi C-10, qui concerne la taxe d'accise sur les produits du tabac, ainsi qu'à la deuxième lecture du projet de loi C-20 portant exécution du budget déposé au Parlement. Mercredi et jeudi de la semaine prochaine sont, sous réserve de confirmation, des journées désignées, jeudi étant le dernier jour réservé à l'opposition au cours de la période actuelle d'étude des crédits.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): J'invoque le Règlement. Le leader du gouvernement à la Chambre a fait état des travaux prévus pour lundi. Pourrait-il préciser s'il y aura un vote lundi? Je pensais qu'il avait été convenu entre les leaders à la Chambre que le vote relatif à ce projet de loi serait pris à la majorité. De toute évidence, cela ne s'est pas produit. Y aura-t-il un vote lundi, et à quelle heure?

M. Jim Hawkes (Calgary—Ouest): Monsieur le Président, le vote à l'égard du projet de loi C-17 a été reporté à 18 heures, lundi. Il s'agit d'une journée de l'opposition. Compte tenu du fait que la séance doit être prolongée jusqu'à 22 heures, j'ai l'intention, en tant que whip du gouvernement, de reporter ce vote à mardi, afin de